

Rapport annuel 2023



Sommaire

Message du Président	3
Chiffres clés	5
La CIP en 2023	6
Effectifs et prestations	
Placements et performance	
Degré de couverture	
Parc immobilier	
Composition du Conseil d'administration	13
Développement durable	14

Message du Président

L'année 2023 a été marquée par une série d'événements économiques et géopolitiques qui ont eu un impact significatif sur les marchés financiers mondiaux. Alors que certains facteurs ont apporté de la stabilité et de la croissance, d'autres ont à nouveau semé l'incertitude et la volatilité. Dans ce contexte, la CIP enregistre à fin 2023 une performance de 4,7% (2022 : - 7,0%) et une fortune au bilan de CHF 4,19 milliards.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023

Les marchés boursiers ont connu une année très contrastée. Au début de 2023, une vague d'optimisme a propulsé de nombreux indices à des niveaux record, soutenue par une reprise économique vigoureuse dans de nombreuses régions du Monde. Cependant, cette euphorie a été tempérée par des préoccupations concernant l'inflation, les tensions commerciales et géopolitiques, ainsi que les politiques monétaires des grandes banques centrales. L'année a cependant terminé de belle manière, grâce à des performances très positives en novembre et décembre.

Après un exercice 2022 très nettement négatif (- 7,0 %), la performance 2023 de 4,7 % a permis de faire passer le degré de couverture à 73,6 % à fin 2023 (2022 : 71,9 %). Ce dernier reste donc supérieur aux 69,0 % requis par le chemin de recapitalisation. Au terme de cet exercice, la réserve de fluctuation de valeur (RFV), qui autorise à contenir les effets d'années où la performance est inférieure aux besoins, s'établit à 34,3 % de son objectif (2022 : 27,6 %).

En ce qui concerne les effectifs, le nombre d'employeurs affiliés atteint 298 (2022 : 299), les assurés actifs s'élèvent à 15'866 (2022 : 15'228) et les pensionnés à 8'180 (2022 : 7'849).

FAITS MARQUANTS ET NOUVEAUTÉS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

L'adaptation des prestations risques, qui comprend notamment une modification du calcul et des modalités d'octroi de la rente invalidité, ainsi que la suppression de l'invalidité temporaire, est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Afin de compenser la suppression des prestations d'invalidité temporaire, le Conseil d'administration avait proposé en 2022 de réduire de 0.5 % la cotisation des employeurs. Une modification des Statuts visant à intégrer cette réduction avait été soumise et refusée par l'Assemblée des délégués 2022. Suite à la demande de plusieurs employeurs, le Conseil a proposé un nouveau vote à ce propos à l'occasion de l'Assemblée des délégués 2023. Cet abaissement de la cotisation des employeurs et modification des Statuts a pour finir été validée lors de cette dernière assemblée qui s'est tenue à Lucens. Cette baisse de 0.5 % a été appliquée dès l'exercice 2023.

La mise en œuvre du mécanisme de réduction des taux de cotisations n'a pas pu être activée pour 2024. En effet, les critères pouvant autoriser le Conseil d'administration à décider de sa mise en application n'étaient pas réunis au 30 novembre 2023. Selon le processus habituel, le Conseil d'administration examinera à nouveau à fin 2024 si les conditions d'activation du mécanisme sont remplies. Si ses conditions d'activation demeurent inchangées, le Conseil d'administration a en revanche décidé d'adapter ses modalités de mise en œuvre et ainsi tenir compte des réactions qui lui sont parvenues à ce propos. Dorénavant, lorsque les conditions seront remplies, les personnes assurées bénéficieront d'un montant supplémentaire crédité sur leur compte individuel de préfinancement. Pour les employeurs, la redistribution interviendra au travers d'un montant qui leur sera crédité lors de la facturation des cotisations. Ces nouvelles modalités ont pour objectif d'éviter la charge administrative et les effets négatifs d'une variation des taux de cotisation statutaires tout en garantissant aux assurés et aux employeurs affiliés de pouvoir bénéficier des résultats financiers favorables de la Caisse.

À l'occasion de sa séance de décembre 2023, le Conseil d'administration a considéré que la situation exceptionnelle d'inflation et de hausse des prix justifiait l'octroi d'une allocation forfaitaire unique aux pensionnés, laquelle a été versée en janvier 2024 et financée exclusivement par le Fonds de solidarité. Ce fonds, doté de CHF 8'000'000.00 avant prélèvement, n'est pas alimenté par des cotisations des salariés et des employeurs et n'est pas pris en compte dans le degré de couverture de la Caisse. Son utilisation est donc sans influence sur l'équilibre financier de la CIP.

La CIP s'engage depuis plusieurs années dans le domaine du développement durable, que ce soit dans la gestion de son parc immobilier ou dans sa politique de placement. En 2023, elle a continué d'implémenter sa politique d'investissement responsable et une gestion durable de son parc immobilier. La Caisse a notamment poursuivi son soutien au projet « Vieillir chez soi » de Pro Senectute Vaud et sa démarche d'optimisation des installations de chauffage avec l'association Energo.

PERSPECTIVES ET REMERCIEMENTS

En 2024, la CIP célèbre son centenaire, symbolisant un siècle d'engagement pour la sécurité financière et le bien-être des employées et employés des collectivités et institutions publiques vaudoises. La Caisse des pensions du personnel des administrations communales a été fondée par l'union des principales communes vaudoises le 26 janvier 1924. C'est en 1949 que l'appellation « Caisse intercommunale de pensions (CIP) » a été officiellement introduite.

Au fil des décennies, la Caisse a grandi et évolué, attirant davantage de communes et institutions. Néanmoins, grâce à une gestion professionnelle et prudente, la CIP est restée fidèle à sa mission de base : offrir une prévoyance professionnelle de qualité et durable. Depuis 1924, la CIP a en effet réussi à évoluer et maintenir des prestations bien au-delà du minimum LPP. Elle a su s'adapter aux besoins changeants de ses affiliées et réagir à la complexité croissante de la gestion des institutions de prévoyance. Face à l'évolution des marchés financiers, elle a pris des mesures audacieuses et a investi dans des stratégies modernes pour assurer des rendements optimaux, tout en limitant les risques. Aujourd'hui, elle continue d'innover avec des pratiques durables et en promouvant l'investissement responsable. Alors qu'elle se tourne vers l'avenir avec optimisme, la CIP reste déterminée à relever les défis à venir, prête à garantir le bien-être financier de ses assurés et pensionnés pour les cent années à venir. Devenir centenaire ne rime aucunement avec l'intention de tendre vers un repos bien mérité. Au contraire, la fructueuse collaboration qui unit la CIP à Retraites Populaires depuis tant d'années conforte le Conseil d'administration dans la poursuite de travaux mutuels captivants, pour œuvrer, jour après jour et tout en restant vigilant et appliqué, dans l'unique but de garantir une saine gestion des capitaux qui lui sont confiés.

En 2023, notre gérante, Retraites Populaires, a connu un changement majeur : après plus de 10 ans en tant que Directeur général, Monsieur Philippe Doffey a fait valoir son droit à la retraite. Le Conseil d'administration le remercie chaleureusement pour son dévouement et lui souhaite une belle retraite. Monsieur Eric Niederhauser, délégué au mandat de la Caisse très impliqué depuis plusieurs années et avec lequel des relations de confiance ont été nouées, lui a succédé en tant que nouveau Directeur général de Retraites Populaires. Le Conseil d'administration se réjouit de poursuivre ainsi cette collaboration et lui souhaite plein de succès dans ses nouvelles fonctions. Il est également très heureux d'accueillir Monsieur Jean-Christophe Van Tilborgh, Directeur général adjoint et responsable du Domaine investissements, en tant que nouveau délégué au mandat dès janvier 2024.

Je tiens à adresser mes francs remerciements à la Direction et à l'ensemble du personnel de Retraites Populaires, qui travaillent toujours sans relâche et depuis plus d'un siècle pour le bien de la CIP. Bien entendu, je remercie également mes collègues du Conseil d'administration, pour leurs compétences, leur participation ponctuelle et leur attention à l'occasion de nos séances. J'apprécie grandement la magnifique entente et le dynamisme conduisant nos échanges ou délibérations. Pour terminer, je vous remercie vous, pensionnés, personnes assurées et employeurs, pour la confiance accordée dans le but de mener à bien ce mandat passionnant.

Jean-François Niklaus, Président du Conseil d'administration de la CIP

Chiffres clés

73,6%	Degré de couverture
4,7%	Performance nette
4,19 Mia	Fortune au bilan (CHF)
298	Employeurs affiliés
15'866	Assuré-e-s actifs/actives
8'180	Pensionné-e-s
2,25%	Taux technique (2% en tenant compte des provisions)
34,3%	Niveau de la réserve de fluctuation de valeur (RFV) (en % de l'objectif fixé)

La CIP en 2023

Effectifs et prestations

Evolution des effectifs

Durant l'année écoulée, la Caisse a intégré l'effectif d'un nouvel employeur et en a vu sortir deux. À fin 2023, la CIP comptait 298 employeurs représentant un total de 24'046 personnes assurées.

La progression des assurés actifs en 2023 a été de 638 personnes, soit de 4,2 % par rapport à 2022. Le nombre de pensionnés a pour sa part augmenté de 331 personnes (+4,2 %). L'effectif des pensionnés est composé principalement de 62,6% de retraités et 18,5% d'invalides.

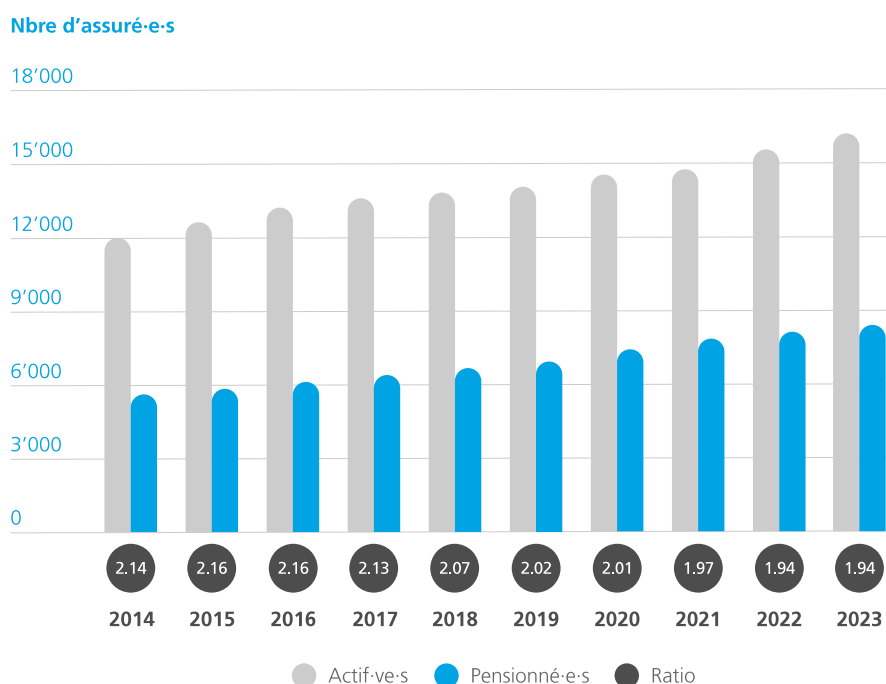
L'âge moyen des assurés actifs diminue d'un mois cette année. À fin 2023, il atteint 44 ans et 11 mois (2022 : 45 ans). Pour les pensionnés touchant des rentes définitives, l'âge moyen passe à 71 ans et 7 mois (2022 : 71 ans et 5 mois).

L'âge moyen des départs à la retraite en 2023 augmente de 2 mois par rapport à 2022, pour se situer à 63 ans.

[Le mouvement des membres par effectif est détaillé au chapitre 2 des comptes annuels.](#)

Effectifs au 1er janvier 2024	Actif-ve-s	Pensionné-e-s
Femmes	10'030	4'760
Hommes	5'836	2'908
Enfants	/	512
Total	15'866	8'180
Nombre total d'assuré-e-s		24'046

Evolution ratio actifs/pensionnés



Bien que le nombre d'assurés actifs augmente, le ratio actifs/pensionnés (rapport entre le nombre d'assurés actifs et le nombre de pensionnés) tend à diminuer ces 10 dernières années.

Ressources et prestations

Les ressources totales pour l'année 2023 s'élèvent à CHF 408 millions, soit CHF 53 millions de plus par rapport à 2022. Cette forte hausse s'explique principalement par une augmentation des apports de libre passage (+19,8 millions) et des cotisations (+34,1 millions).

En 2023, la CIP a versé un total de CHF 195,4 millions en rentes. Les rentes de retraite représentent 69,7 % de ce montant. En parallèle aux rentes, la Caisse a également versé CHF 187,8 millions de prestations sous forme de capital. La majorité de ces versements représente les prestations de libre passage des assurés sortants. Au total, l'ensemble des prestations fournies par la CIP durant l'année écoulée s'élève à CHF 383,2 millions.

Plus de détails sont disponibles dans les comptes annuels, rubrique Compte d'exploitation.

Placements et performance

Rétrospectives des marchés

L'année 2023 a débuté avec des craintes de récession liées aux hausses de taux importantes réalisées par les banques centrales en 2022. Cependant, les économies se sont montrées plus résilientes qu'attendu et l'inflation a baissé de manière significative. Les marchés ont par conséquent anticipé une baisse des taux, particulièrement sur la fin de l'année, ce qui a conduit à une performance très positive des actions et des obligations.

Performance 2024

La CIP affiche une performance globale nette de **4,7 % (-7,0 % en 2022)**. Parmi les principaux contributeurs à cette progression, on peut mentionner les obligations suisses, les actions marchés développés de grandes capitalisations ainsi que l'immobilier direct. La couverture de change a également été un contributeur important. Celle-ci a permis d'atténuer les baisses du dollar et de l'euro

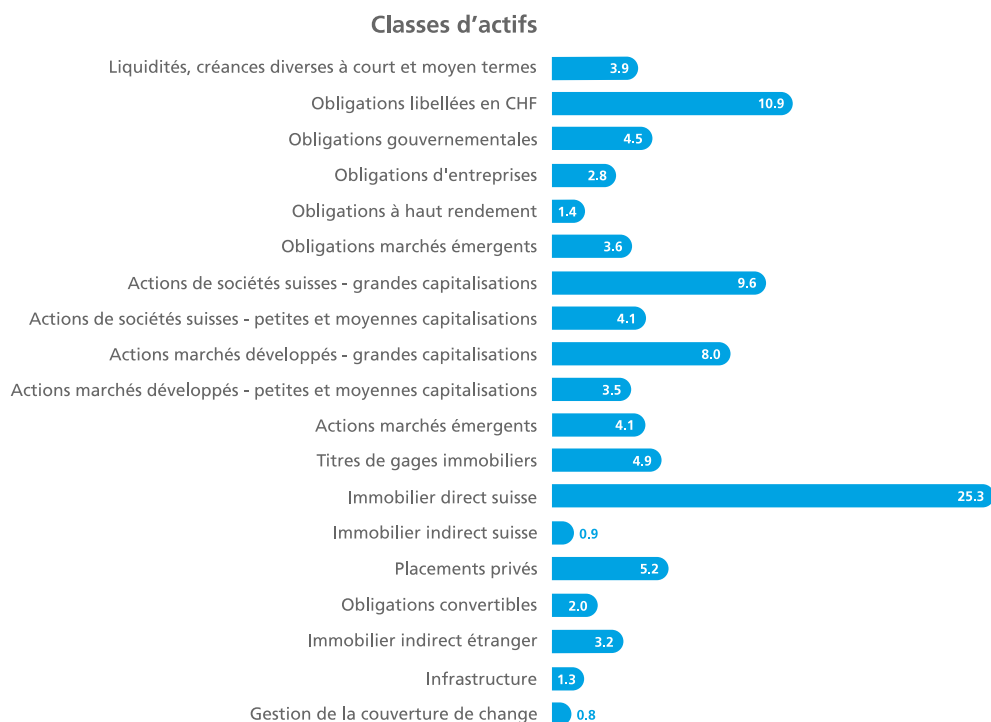
Evolution de la performance



Allocation d'actifs

Le portefeuille de placements de la CIP comprend des investissements répartis dans plusieurs classes d'actifs avec un objectif de diversification optimale. Le choix des investissements est défini par le Conseil d'administration qui tient compte, pour mener à bien sa mission, du risque, des contraintes légales et du besoin de rendement de la Caisse. L'allocation stratégique n'a pas été modifiée au cours de l'année 2023.

Allocation d'actifs effective au 31 décembre 2024



Degré de couverture

Degré de couverture à fin 2023

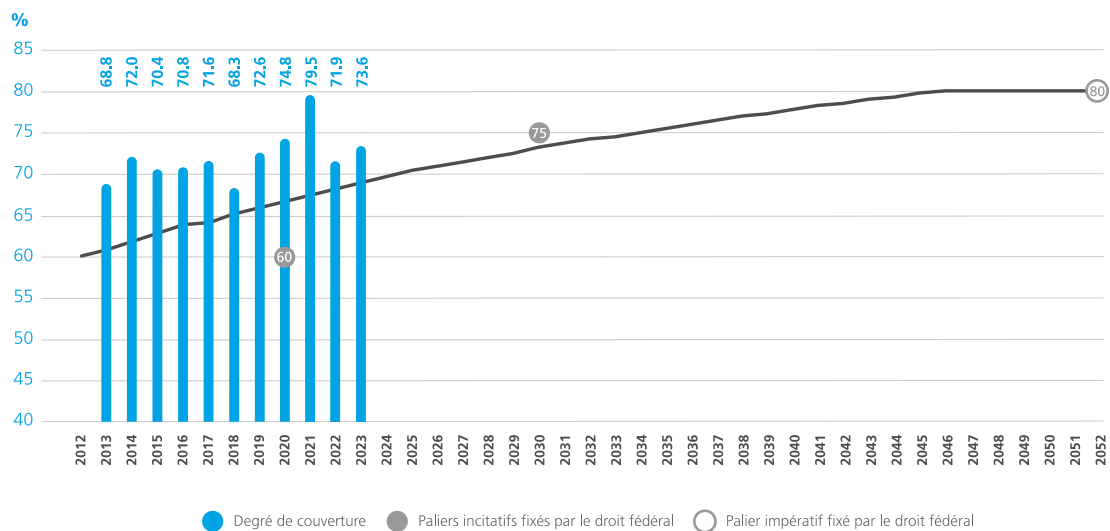
Le degré de couverture (ou taux de couverture) correspond au rapport entre la fortune de la CIP et ses engagements auprès des assurés et pensionnés.

En tant que caisse de pension publique, la CIP n'est pas tenue d'avoir un degré de couverture de 100 %. Néanmoins, la législation fédérale impose d'atteindre un degré de couverture minimum de 80 % d'ici à 2052. Pour y parvenir, la Caisse suit un chemin de recapitalisation qui définit des paliers intermédiaires à réaliser par année.

A fin 2023, le degré de couverture enregistré est de 73,6 %, soit au-dessus des 69 % fixés pour l'année écoulée par le chemin de recapitalisation.

Des précisions figurent au point 5.9 des comptes annuels.

Evolution du degré de couverture



Parc immobilier

Evolution du patrimoine

En 2023, la stratégie visant notamment à renforcer la dynamique de rénovation du patrimoine sur le moyen et le long terme s’est poursuivie. Cette politique d’entretien active se traduit par un doublement des budgets alloués. Elle ambitionne de préserver et améliorer la valeur, de consolider l’attractivité et la sécurité du patrimoine, avec un effet escompté dès 2025. De plus, l’enjeu lié au vieillissement général de la population et aux besoins en matière de logement des seniors est également pleinement intégré dans notre stratégie.

En ce qui concerne l’immobilier suisse en général, le marché devrait rester compétitif, du fait d’une pénurie de logements principalement dans les grandes agglomérations. Le canton de Vaud fait d’ailleurs état d’un taux de logements vacants qui atteint 0,98% au 1er juin 2023 (contre 1,1% en 2022) selon l’OFS.

Corollaire de cette situation de déséquilibre entre offre et demande, la tendance haussière des loyers devrait se renforcer en raison d’une augmentation probable du taux hypothécaire de référence OFL.

Dans ce contexte, le parc immobilier direct suisse de l’institution a pleinement tenu son rôle de valeur refuge permettant de dégager une performance positive de 4,12 % avec un taux de vacance inférieur au marché.

En 2023, la CIP a augmenté son offre locative de 56 logements par l’acquisition de quatre immeubles situés à Paudex, Gland, Lausanne et au Mont-sur-Lausanne. Une offre renforcée par la mise en valeur du bien Grand-Pré Sud à Cheseaux-sur-Lausanne avec 18 logements.

Patrimoine de la CIP à fin 2023

116

Immeubles

2'289

Appartements

0,13%

Taux de logements disponibles

74

Nouveaux appartements intégrés au parc

Coups de projecteur

GRAND-PRÉ SUD À CHESEAUX-SUR-LAUSANNE (VD)

Le projet Grand-Pré Sud est un nouveau quartier, au plein cœur de la commune de Cheseaux-sur-Lausanne, qui propose 123 logements allant du 2.5 pièces au 5.5 pièces en location. Proche du centre de la localité, on y trouve de nombreux commerces, des restaurants et tous les services essentiels qui apportent du confort au quotidien. La commune fait partie de l'agglomération lausannoise, ce qui la place au cœur d'un vaste réseau de transports. Cette géolocalisation rend le quartier idéalement situé, quel que soit le type de mobilité privilégié.

Pour la CIP, il s'agit d'un bâtiment de 18 logements qui a été mis à disposition des locataires en août 2023. La qualité des logements réalisés et la politique de loyers attractifs ont permis une commercialisation rapide. Cet état de fait démontre l'adéquation de l'offre et de la demande, une réponse réelle au besoin prépondérant de la population.

Les bâtiments de Grand-Pré Sud sont dotés de nouvelles technologies en matière de gestion de l'énergie afin de limiter les charges pour les locataires et de réduire l'empreinte carbone. La production de chaleur et d'eau chaude est assurée par une pompe à chaleur géothermique et de nombreux panneaux solaires recouvrent les toits.

De plus, tous les appartements bénéficient du «Géocooling», un système de rafraîchissement commun et passif par sondes géothermiques. Il consiste à faire circuler de l'eau froide dans l'installation de chauffage par le sol, ce qui permet de faire baisser de quelques degrés la température de la pièce. Ces infrastructures, combinées à une excellente isolation, assurent un confort optimal et permettent en même temps aux habitants de faire des économies.



RÉSULTATS 2023 DU PROGRAMME ECO-LOGEMENT

Le programme Eco-logement est une mesure de sensibilisation et de distribution de matériel visant à réduire la consommation énergétique des habitants de logements collectifs. Elle permet de leur offrir une marge de manœuvre pour contribuer à la transition énergétique. Concrètement, il s'agit d'une visite de logements par des ambassadeurs « énergétiques » agréés.

Ils installent du matériel énergétiquement efficace et fournissent des conseils en économie d'énergie aux locataires. Les habitants acquièrent de nouvelles habitudes en matière de consommation permettant une réduction moyenne de 5% de la facture d'électricité, de 9% de la facture de chauffage et d'eau chaude sanitaire et une réduction de la consommation d'eau pouvant aller jusqu'à 20%.

En 2023, 1807 logements ont été visités, soit plus de la moitié des logements du parc de la CIP, avec un taux de réussite de 84% et une couverture globale de 66%. Il s'agit d'un investissement total d'environ CHF 230'000.- pour une part subventionnée de 50%, ce qui représente une dépense de l'ordre CHF 115'000.-.

Les économies réelles escomptées en termes de chaleur et d'eau ne sont pas quantifiables car elles sont souvent associées à des mesures d'optimisation des installations de production de chaleur et/ou d'amélioration de l'isolation de l'enveloppe. Pour l'électricité, les décomptes d'électricité des logements ne sont pas disponibles pour le propriétaire.

PARTICIPATION AU PROJET « VIEILLIR CHEZ SOI »

En plus de réaliser des nouvelles constructions prenant en compte les critères et besoins des seniors, comme dans par exemple le projet de Croix-Blanche, la CIP contribue, par l'intermédiaire de sa gérante, à des solutions visant à mieux intégrer les seniors dans les projets immobiliers. C'est dans ce cadre qu'elle prend part au projet « Vieillir chez soi » à Gland mené par Pro Senectute Vaud.

Cette initiative a comme but général de faciliter le maintien à domicile des seniors de la commune, dans plusieurs quartiers de la ville. Ce projet, démarré en 2022, notamment dans des immeubles propriété de la CIP à Gland, durera quatre ans.

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration constitue l'organe de conduite stratégique de la CIP. Composé de manière paritaire, le Conseil d'administration comprend 6 membres (3 représentant-e-s des employeurs et 3 représentant-e-s des assuré-e-s) élus par l'Assemblée des délégués. Il est assisté par un secrétaire (hors du Conseil).

Composition au 1er janvier 2024

Président – Jean-François Niklaus *

Vice-président – Gilbert Gubler **

Membre – Laurent Auchlin **

Membre – Laurence Favre *

Membre – Christine Girod**

Membre – Stéphane Roulet *

Secrétaire (hors Conseil) – Claude Recordon

* représentant-e des assuré-e-s | ** représentant-e des employeurs

Développement durable

La CIP s'engage depuis plusieurs années dans le domaine du développement durable, que ce soit dans la gestion de son parc immobilier ou dans sa politique de placement. Elle applique diverses mesures qui peuvent être regroupées en 4 axes présentés ici. L'approche retenue a été évaluée par différentes organisations et experts externes. Ces analyses mettent en exergue les bonnes pratiques de la Caisse en matière d'investissement responsable.

En 2023, la Caisse a continué dans cette voie et a notamment poursuivi son soutien au projet « Vieillir chez soi » de Pro Senectute Vaud et sa démarche d'optimisation des installations de chauffage avec l'association Energo.

Engagement actionnarial

Dialoguer avec les entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques en matière ESG.

Intégration ESG

Prendre en compte des critères ESG dans la sélection et le suivi des placements.

Inclusion

Investir dans des entreprises ou des projets dont l'activité a un impact positif sur les enjeux ESG.

Exclusion

Exclure certains titres du portefeuille.

Contact et information

Vous trouverez de nombreuses informations à l'adresse www.cipvd.ch. Sur ce site, vous pouvez également vous inscrire à un Espace personnel en ligne qui vous permet de faciliter vos démarches en lien avec la CIP.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire!

Caisse intercommunale de pensions (CIP)

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél.: 021 348 21 11
Fax: 021 348 21 69
info@cipvd.ch
www.cipvd.ch

Gérée par

Retraites Populaires
Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél.: 021 348 21 11
Fax: 021 348 21 69
www.retraitespopulaires.ch